

NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE
MINISTÉRIEL
Séance du 04/12/ 2017

Point 2 :
Politique indemnitaire du ministère de la culture

Contexte

L'objectivation du décrochage indemnitaire sur la base d'une analyse comparative de la note de gestion indemnitaire ministérielle avec celle de quatre autres départements ministériels a permis au ministère de la culture d'obtenir une enveloppe de crédits catégoriels exceptionnelle de 8,4 M€ au titre de 2018.

7 M€ seront consacrés à la mise en œuvre d'un plan ministériel de rattrapage indemnitaire.

Evolution / état d'avancement

Un groupe de travail a été réuni le 24 novembre 2017 afin de tirer un premier bilan des mesures indemnitaires 2017 et de présenter les grands axes d'orientation retenus pour la mise en œuvre du plan de rattrapage 2018.

Calendrier / prochaines échéances

À définir

Liste des documents communiqués

Document de présentation du bilan 2017